

Ressources budgétaires 2006 - Tarifs du Marché Beaux-Arts - Modification de la délibération du 15 décembre 2005

M. l'Adjoint ROY Rapporteur : Le Conseil Municipal du 15 décembre 2005 a adopté l'ensemble des tarifs proposés par la Direction de la Police Municipale.

Concernant les tarifs du Marché Beaux-Arts, il a été décidé d'appliquer en 2006, l'augmentation initialement prévue pour 2004.

Dans le tableau figurant pages 2 et 3, les tarifs mentionnés dans les colonnes prix des cases, parkings et réserves sont exacts. Toutefois, suite à une erreur de calcul, l'ensemble de la colonne Total doit être rectifié comme suit :

B. Marché Beaux-Arts

Cases	Superficie	Prix	Parking		Réserve		Total
		€	N°	€	N°	€	€
A1 + A2	65,63 m ²	1 250,91	15-17	137,20	16-17	60,98	1 449,09
A3	27,37 m ²	521,67	38	68,60	30	30,49	620,76
A4	23,91 m ²	455,72	4	68,60	23	30,49	554,81
B1	21,76 m ²	414,75	18	68,60	35	30,49	513,84
B2 + B4	33,34 m ²	635,46	42-43	137,20	42-43	60,98	833,64
B3	21,76 m ²	414,75	11	68,60	19	30,49	513,84
C1	16,67 m ²	317,73	41	68,60	9	30,49	416,82
C2	16,67 m ²	317,73	28	68,60	22	30,49	416,82
C3	16,67 m ²	317,73	16	68,60	5	30,49	416,82
C4	16,67 m ²	317,73	30	68,60	2	30,49	416,82
D1 + D3	33,34 m ²	635,46	26-27	137,20	39-40	60,98	833,64
D2 + D4	33,34 m ²	635,46	3-9	137,20	29-18	60,98	833,64
E1 + E2	35,70 m ²	680,44	22-24	137,20	36-37	60,98	878,62
F1 + F3	33,34 m ²	635,46	31-32	137,20	33-34	60,98	833,64
F2	16,67 m ²	317,73	34	68,60	10	30,49	416,82
F4	16,67 m ²	317,73	29	68,60	3	30,49	416,82
G1	16,67 m ²	317,73	14	68,60	11	30,49	416,82
G2	16,67 m ²	317,73	19	68,60	1	30,49	416,82
G3	16,67 m ²	317,73	25	68,60	4	30,49	416,82
G4	16,67 m ²	317,73	8	68,60	15	30,95	416,82
H1 + H3	33,34 m ²	635,46	1-2	137,20	13-14	60,98	833,64
H2	16,67 m ²	317,73	33	68,60	12	30,49	416,82
H4	16,67 m ²	317,73	23	68,60	8	30,49	416,82
I1	17,41 m ²	331,83	5	68,60	38	30,49	430,92
I2	17,41 m ²	331,83	7	68,60	24	30,49	430,92
J1 + J2	25,89 m ²	493,46	35-39	137,20	28-41	60,98	691,64
J3	8,26 m ²	157,44	10	68,60	25	30,49	256,52
K1 + K2	29,40 m ²	560,36	40-6	137,20	6-7	60,98	758,54
L1	23,65 m ²	450,77	12	68,60	26	30,49	549,86
L2	22,50 m ²	428,85	13	68,60	27	30,49	527,94
M1 + M2	27,88 m ²	531,39	36-37	137,20	31-32	60,98	729,57
N + N2	24,60 m ²	468,88	20-21	137,20	20-21	60,98	667,06

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette modification.

«M. Pascal BONNET : C'est un cavalier rapide, je vous avais interrogé et je n'ai toujours pas de réponse sur les conséquences de la fermeture de la côte de Morre pendant l'été pour l'économie du secteur de Rivotte, donc j'aimerais avoir une réponse. Avez-vous évalué les conséquences puisqu'il y a eu une inquiétude à ce moment-là et si conséquences il y a, quelle attitude avez-vous eue vis-à-vis des commerçants du secteur ?

M. LE MAIRE : Je crois que Jean-Claude ROY a rencontré les commerçants à plusieurs reprises. Je voudrais quand même rappeler une chose, c'est d'abord que sur la côte de Morre, les travaux réalisés ont été décidés par l'État mais en général il y a une bonne liaison, un bon travail avec les services de l'État. Il y a aussi un vrai dialogue avec les commerçants concernant le problème des parkings.

M. Jean-Claude ROY : Nous avons voté ensemble et à l'unanimité je crois au dernier Conseil Municipal le principe de remise tarifaire pour travaux. D'une manière générale, on a effectué des remises par mois, quand on atteint 20 jours de travaux dans le mois, on remet un douzième par mois jusqu'à concurrence du minima qui est autorisé c'est-à-dire la valeur de 6 mois.

M. LE MAIRE : C'est pour l'occupation du domaine public ?

M. Jean-Claude ROY : C'est ça, donc on a délibéré et voté. Par anticipation pour le secteur de Rivotte nous l'avons appliqué en 2005 puisqu'ils ont été assujettis d'une manière directe aux travaux de la côte de Morre.

M. LE MAIRE : Et cela a été voté.

M. Jean-Claude ROY : C'est une décision qui a été prise en relation étroite avec la DDE puisque pour autoriser les travaux dans la côte de Morre, vous vous rappelez, il fallait que le CD 104, c'est-à-dire les travaux du rond-point de Larnod permettent la déviation et c'est pour cela qu'on a appris tardivement la période qui était retenue pour les travaux.

M. LE MAIRE : C'était une bonne question mais on a déjà donné la réponse au dernier Conseil Municipal. On est intervenu là où on pouvait le faire sachant qu'il faut être aussi prudent vis-à-vis de cela, sans quoi cela va fleurir sur toute la ville et on n'est quand même pas responsable de tout.

Je pense aussi, mais je ne veux pas rouvrir le débat là-dessus, aux discussions autour de la place de la Révolution ; les commerçants ont subi beaucoup de désagréments mais allez leur demander maintenant leur avis, je pense qu'ils sont très satisfaits et ils ont raison parce qu'ils ont quand même une superbe place même si effectivement on a mis de la lumière et on a communiqué sur cette place. D'ailleurs, et je comprends que cela en dérange certains, nous n'avons que des compliments à ce sujet pour l'instant».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2006.